

#### Le Président

# COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 MARS 2010

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

## I – Débats décidés

### 1) Projet Arc Express

Sur proposition de M. Jean-Luc MATHIEU, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet Arc Express, la Commission nationale a nommé membre de la Commission particulière :

- Mme Doris YOBA.
- 2) Projet de Terminal méthanier Fos Faster

Sur proposition de M. Antoine DUBOUT, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un terminal méthanier à Fos-sur-mer (projet Fos Faster), la Commission nationale a nommé membres de la Commission particulière :

- M. Olivier GHEBALDI,
- M. Roger PEIFFER.
- 3) <u>Projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement Fos</u> Tonkin

Sur proposition de M. Antoine DUBOUT, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement en vue de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin, la Commission nationale a nommé membre de la Commission particulière :

- Melle Chloé BASVILLE.

#### 4) Projet Penly 3 « Réacteur de type EPR »

M. Didier HOUI, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet Penly 3 « Réacteur de type EPR » a présenté le projet de dossier du débat. La Commission nationale l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, sous réserve qu'un chapitre soit consacré aux prises de position des Autorités de sûreté nucléaire allemande, britannique, finlandaise et française ainsi qu'au retour d'expérience du chantier de Flamanville 3 et que le chapitre relatif à la maîtrise du projet développe selon les hypothèses d'organisation envisagées la question de la gouvernance et de la responsabilité de chacun des partenaires.

Sous réserve que ces compléments d'information lui soient transmis avant le 16 mars 2010, la Commission, sur proposition de M. Didier HOUI, a arrêté le calendrier du débat public qui aura lieu du 24 mars au 24 juillet 2010 et approuvé ses modalités d'organisation : 10 réunions publiques, site Internet interactif dédié, mise à disposition de cartes T, relations avec la presse.

#### 5) Projet de liaison ferroviaire « Roissy Picardie »

M. Claude BERNET, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de liaison ferroviaire « Roissy Picardie », a présenté le projet de dossier du débat. La Commission nationale l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Sur proposition de M. Claude BERNET, la Commission nationale a arrêté le calendrier du débat public qui aura lieu du 15 avril au 31 juillet 2010 et approuvé ses modalités d'organisation : 11 réunions publiques dont 6 seront précédées d'un moment d'accueil, d'information et de préparation, site Internet interactif dédié, mise à disposition de cartes T, relations avec la presse.

## II - Concertation recommandée

#### Projet de liaison Sud d'Angers

Par décision n° 2008/05/LSA/1 du 14 mai 2008, la Commission nationale, saisie par France Nature Environnement, a décidé de ne pas organiser de débat public sur le projet de liaison Sud d'Angers mais a recommandé au maître d'ouvrage, le Conseil général de Maine-et-Loire, de mener une concertation ayant pour but d'assurer l'information et l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques.

Par délibération du 28 octobre 2009, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est dessaisi de la maîtrise d'ouvrage de ce projet de liaison et a demandé à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole de se substituer à lui pour en mener à bien les études, les procédures et la réalisation. Par délibération du 10 novembre 2009, le Conseil de communauté a déclaré l'intérêt communautaire pour ce projet, décidé d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de saisir la Commission nationale du débat public.

Par lettre en date du 15 février 2010, reçue le 24 février 2010, le Président de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a saisi la Commission nationale du même projet et sollicité l'organisation d'un débat public ou à défaut la définition des modalités de concertation avec la nomination, le cas échéant, d'un garant.

La Commission nationale a confirmé sa décision du 14 mai 2008 de ne pas organiser de débat public mais a précisé les modalités de la concertation qu'elle a décidé de placer sous l'égide d'une personnalité indépendante garante du bon déroulement de la concertation.

### III – Concertation post débat

Projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan

Par lettre en date du 15 février 2010, le Président de RFF propose que M. Jean-Pierre RICHER soit désigné comme tiers garant de la bonne mise en œuvre d'une démarche de concertation des acteurs et d'information du public, postérieure au débat public qui s'est déroulé du 3 mars au 3 juillet 2009, dans le cadre d'une charte de concertation territoriale.

La Commission nationale a désigné M. Jean-Pierre RICHER à cette fin.

Philippe DESLANDES